



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'EMBALLAGES DE GAZ MÉDIUM ET GRANDES BOUTEILLES AVEC LA SOCIÉTÉ AIR LIQUIDE	Décision 16/05/2024 N° DGS/2024/040

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT que la convention de mise à disposition d'emballages de gaz de taille moyenne et grandes bouteilles (bouteille ARCAL du poste de soudure MIG) avec la Société AIR LIQUIDE arrive à échéance le 31 août 2024,

CONSIDÉRANT que cette prestation doit être renouvelée pour le bon fonctionnement des services de la commune,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec la Société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE une convention de mise à disposition d'emballages de gaz de taille moyenne et grandes bouteilles pour une durée de trois à compter du 1^{er} septembre 2024.

Article 2 :

Le montant de cette location d'une durée de 3 ans, s'élève à la somme de 261.46 € TTC (DEUX CENT SOIXANTE ET UN EUROS ET QUARANTE-SIX CENTIMES).

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 24 MAI 2024

- sa publication sur le site internet de la

commune le : 24 MAI 2024

Fait à LUYNES, le 16 mai 2024

Le Maire
Bertrand RITOURET

Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240516-DGS_2024_040-AR

